

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/10/2023 12			Exercice N-1 31/10/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	225 631		225 631	183 822		41 809	22.74
Chiffre d'affaires NET	225 631		225 631	183 822		41 809	22.74
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1	0		1	NS
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			225 632	183 822		41 810	22.74
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			17 823	18 492		670	3.62
Impôts, taxes et versements assimilés			28 584	21 744		6 840	31.46
Salaires et traitements			81 435	81 000		435	0.54
Charges sociales			66 014	45 087		20 926	46.41
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			9 650	7 800		1 850	23.71
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			0	0		0	133.33
Total des Charges d'exploitation (II)			203 505	174 125		29 381	16.87
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			22 127	9 698		12 429	128.17
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/10/2023	12 31/10/2022	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	40 000	40 000		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	389	455	66	14.60
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	40 389	40 455	66	0.16
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	8 283	8 332	50	0.60
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	8 283	8 332	50	0.60
2. Résultat financier (V-VI)	32 106	32 123	17	0.05
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	54 233	41 821	12 413	29.68
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 102	3 102		
Total VIII	3 102	3 102		
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	3 102	3 102		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1 970	108	1 862	NS
Total des produits (I+III+V+VII)	266 021	224 277	41 744	18.61
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	216 860	185 667	31 193	16.80
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	49 161	38 611	10 551	27.33

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

AA MAROT
59800 LILLE

La présente est signée par voie électronique conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, par l'intermédiaire de la plateforme <https://docusign.fr/>, ainsi que le reconnaît et l'accepte le signataire. La signature électronique du présent document par Monsieur Antoine MAROT, représentant de la société SAJA, remplacera la mention manuscrite "certifiés conformes, le Président".

DocuSigned by:

BILAN ACTIF*Antoine MAROT*

1C08664B56B2442

ACTIF		Exercice N 31/10/2023 12		Exercice N-1 31/10/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains	34 000		34 000	34 000	
	Constructions	306 000	13 834	292 166	299 816	7 650 2.55
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles	10 000	3 617	6 383	8 383	2 000 23.86
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	555 510		555 510	555 510	
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
Total II		905 510	17 450	888 060	897 710	9 650 1.07
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	16 532		16 532	16 000	532 3.33
	Autres créances	707		707	16 829	16 122 95.80
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement	50 000		50 000	50 000	
	Disponibilités	29 293		29 293	32 280	2 987 9.25
	Charges constatées d'avance (3)	213		213	212	1 0.55
	Total III	96 745		96 745	115 321	18 576 16.11
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 002 255	17 450	984 805	1 013 031	28 226 2.79

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/10/2023	Exercice N-1 31/10/2022	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	20 000	20 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	2 000	2 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	229 112	190 501	38 611	20.27
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	49 161	38 611	10 551	27.33
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement	16 544	13 442	3 102	23.08
	Provisions réglementées				
	Total I	316 817	264 554	52 264	19.76
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
DETTES (I)	Total II				
Comptes de Régularisation	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	457 608	541 525	83 918	15.50
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	155 283	140 000	15 283	10.92
Comptes de Régularisation	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	284	41 205	40 921	99.31
	Dettes fiscales et sociales	28 772	25 747	3 025	11.75
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	26 041		26 041	
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	667 988	748 477	80 490	10.75
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	Ecarts de conversion passif (V)				
		984 805	1 013 031	28 226	2.79

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

667 988

748 477

AA MAROT

S.A.S. au capital de 20.000 euros

Siège : 16 rue de Pas

59000 LILLE

839 976 115 RCS LILLE METROPOLE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA DECISION COLLECTIVE D'APPROBATION DES
COMPTES EN DATE DU 19 AVRIL 2024

I

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 19 avril,

A 9 heures 30,

Les associés de la société AA MAROT se sont réunis au siège social, sur convocation faite par le Président par lettre simple adressée aux associés le 4 avril 2024.

Il a été établi une feuille de présence, à laquelle ont été annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires et qui a été émargée par chaque associé en entrant en séance.

La réunion est présidée par Monsieur Antoine MAROT, gérant de la société SAJA, Présidente de la société.

Monsieur Augustin MAROT est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent **2 000 actions**.

II

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- 1°) la copie des convocations adressées à tous les associés,
- 2°) la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- 3°) l'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 31 octobre 2023 ainsi que le bilan au même jour, le compte de résultat de l'exercice et l'annexe,
- 4°) le rapport de gestion du Président,
- 5°) le texte des résolutions proposées.

Puis, Monsieur le Président déclare :

- que l'inventaire, les comptes annuels et, généralement, tous les documents devant, d'après la législation sur les sociétés par actions simplifiées, être communiqués aux associés, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation et que la société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envois de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur et des dispositions statutaires.

Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

III

Monsieur le Président rappelle ensuite que les associés sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 octobre 2023 ainsi que sur les comptes de cet exercice,
- lecture des rapports sur les conventions visées à l'article L. 227-10 alinéa 2 du Code de commerce,
- approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice et quitus au Président et au Directeur général,
- affectation et répartition des résultats de l'exercice,
- questions diverses.

Puis, Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion qu'il a établi.

Lecture est ensuite donnée du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 alinéa 2 du Code de commerce.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

IV

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L. 227-10 alinéa 2 du Code de commerce, déclare approuver ces conventions.

Il est rappelé qu'en principe, et dans les conventions conclues avec un associé, les statuts ne peuvent exclure celui-ci du vote, tout associé ayant le droit de participer aux décisions collectives et de voter, hors les cas où la loi prévoit cette interdiction.

Chacune desdites conventions, soumise à un vote distinct, a été approuvée à l'unanimité.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En outre, et statuant en application de l'article 223 quater du CGI, la collectivité des associés constate les dépenses et charges suivantes visées à l'article 39-4 de ce code :

Néant.

En conséquence, elle donne au Président et au Directeur général quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 49 161 €uros à la dotation du compte "Autres réserves".

La collectivité des associés constate qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés approuve la rémunération de Monsieur Antoine MAROT et de Monsieur Augustin MAROT en leur qualité de gérant de la société, s'agissant de la période avant transformation, et qui s'est élevée pendant l'exercice à une somme de 40 000 € chacun.

La collectivité des associés décide de fixer la rémunération des nouveaux mandataires sociaux comme suit :

- S'agissant de la société SAJA, en sa qualité de Président, à un montant annuel de 108 000 € au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} novembre 2023 ;
- S'agissant de la société CCE, en sa qualité de Directeur général, à un montant annuel de 108 000 € au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} novembre 2023.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE.

V

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par voie électronique par le Président et le Secrétaire après lecture.

Monsieur Antoine MAROT,
représentant la société SAJA,
Président

DocuSigned by:

1C08664B55B2442...

Monsieur Augustin MAROT
Le secrétaire

DocuSigned by:

F07E85585A9444D...

AA MAROT

S.A.S. au capital de 20.000 euros

Siège : 16 rue de Pas

59000 LILLE

839 976 115 RCS LILLE METROPOLE

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES

DU 19 AVRIL 2024

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 49 161 €uros à la dotation du compte "Autres réserves".

La collectivité des associés constate qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

De tout ce que dessus, il a été établi la présente résolution d'affectation, qui, après lecture, a été signée par voie électronique.

DocuSigned by:

1C08664B55B2442...

AA MAROT

S.A.S. au capital de 20.000 euros

Siège : 16 rue de Pas

59000 LILLE

839 976 115 RCS LILLE METROPOLE

PROJET DE RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT

SOUMISE A LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES

DU 19 AVRIL 2024

La collectivité des associés propose d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 49 161 €uros à la dotation du compte "Autres réserves".

La collectivité des associés constate qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent projet de résolution d'affectation, qui, après lecture, a été signé par voie électronique.

DocuSigned by:

1C08664B55B2442...

COULON AVOCATS - TYTGAT Guillaume

De: jasrah.raja@excomfortin.fr
Envoyé: jeudi 5 septembre 2024 17:40
À: COULON AVOCATS - TYTGAT Guillaume
Objet: RE: AA MAROT - DEPOT DES COMPTES 2023

Cher Maître,

Nous n'avons pas établi les annexes, car la société en est dispensée.

Cordialement

Jasrah RAJA
Collaboratrice comptable et audit

Cabinet EXCOM FORTIN
33, Quai du Vault
59800 LILLE
Tél : 03.20.21.17.89



De : COULON AVOCATS - TYTGAT Guillaume <gtytgat@coulonavocats.fr>
Envoyé : lundi 2 septembre 2024 14:55
À : jasrah.raja@excomfortin.fr
Objet : AA MAROT - DEPOT DES COMPTES 2023

Chère Madame,

J'effectue les démarches de dépôt des comptes 2023 pour la société citée ci-dessus et le greffe me réclame, de manière surprenante, les annexes des comptes.

En avez-vous établies ?

Je vous remercie.

Dans l'attente,

Vous souhaitant bonne réception des présentes,

Je vous assure, Chère Madame, de mes sentiments les plus dévoués.

Guillaume TYTGAT
Avocat Associé